

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 9 mai 2016, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Danielle Woolley
Denis Courte
Richard Pépin

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

16-05-73

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mai 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4.1 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016**

16-05-74

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 avril 2016.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. **ADMINISTRATION**

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

16-05-75

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois d'avril 2016, pour la somme de 2 927.87 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4336 à 4359 :

16-05-76

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
4327	ANDRÉ CHAREST, CPA	5 794.74	HONORAIRES POUR L'AUDIT
4328	CORRECTION PAIEMENT DIRECT SALAIRE	134.64	COMPTE NON VALIDE
4329	BELL MOBILITÉ	247.57	SERVICE CELLULAIRES
4330	HYDRO-QUÉBEC	1 268.60	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
4331	EXCAVATION DMO INC.	9140.51	REMISE DEPOT DE GARANTIE
4332	CLUB RICHELIEU LA RIPOUSSE	250.00	DON CAMP DES JEUNES DE LA SQ
4333	BELL CANADA	134.11	SERVICE TELECOPIEUR
	<u>TOTAL PAYÉ EN AVRIL 2016</u>	<u>16 970.17</u>	
4334	ANNULÉ		
4335	ANNULÉ		
4336	ELECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	483.82	ESSENCE
4337	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	304.68	FORMATION AGIR EN TANT QU'ÉLU (MAIRE)
4338	CORPORATE EXPRESS CANADA INC	215.21	FOURNITURES DE BUREAU
4339	MARCHÉ SANTÉ 2000 INC.	41.28	GANTS, PAPIERS À MAIN
4340	MINISTRE DES FINANCES	138.00	MISE A JOUR DU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS
4341	MRC DES LAURENTIDES	664.62	TÉLÉPHONIE IP & CONSTAT FAUSSE ALARME
4342	RANDO QUEBEC	75.00	AFFILIATION 2016-2017
4343	SONIA LARRIVÉE	75.00	COURS DE RCR
4344	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	281.93	LIVRES BIBLIO
4345	LE FLAG SHOP	470.06	DRAPEAUX DE LA MUNICIPALITÉ
4346	NORMAND MCDONALD	200.00	REMB. ANNULATION LOCATION DU C.C.
4347	AREO-FEU	117.19	VÉRIFICATION APPAREIL RESPIRATOIRE ET PIÈCES
4348	SABIN PROVOST MÉCANIQUE	158.09	INSPCTION MÉCANIQUE VÉHICULES INCENDIE
4349	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00	SERVICES POUR ANALYSE D'EAU
4350	JEAN DESGROSEILLERS	35.59	REMB. HUILE ET FILTRE
4351	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	250.64	AVIS APPEL D'OFFRES
4352	LABORATOIRE BIO-SERVICES	109.12	TESTS D'EAU
4353	HUGUES JACOB	153.92	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4354	DANIELLE WOOLLEY	31.68	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4355	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	1 498.81	NIVELAGE CH. DUNCAN ET LAROSE
4356	EXCAVATION DMO INC.	1 167.92	TRAVAUX CH. LAC-VERDURE NORD
4357	PAYSAGEMENT MULTI CONCEPTS	2 012.06	BALAYAGE DES RUES
4358	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ ENR.	882.39	RÉPARATION BALAI MÉCANIQUE, SCIE A CHAÎNE
4359	HUGUETTE DROUIN	137.25	FRAIS DE DÉPLACEMENT
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 963.62	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 885.98	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 325.28	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	<u>TOTAL À PAYER</u>	<u>16 829.14</u>	
	SALAIRES VERSÉS	8 724.93	DÉPÔTS DIRECTS

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.3. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2016**

16-05-77

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'avril 2016.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.4 **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 AVRIL 2016**

Le rapport budgétaire semestriel pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016 est déposé au conseil.

5.5 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 316-2016 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT NO 258-2009 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

16-05-78

Pour les fins de la présente, les membres du conseil confirment avoir lu le présent règlement et renonce à la lecture dudit règlement.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 316-2016 ayant pour objet d'amender le règlement no 258-2009 règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications et des aînés, résume

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, rappelle

Steven Larose, maire, invite

7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 **PROJET DE CONSTRUCTION AU 198, RUE DE LAUSANNE**

16-05-79

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une nouvelle construction a été déposée pour le 198, rue de Lausanne, lot 43-84, rang 3;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale», une réserve a été émise relativement à l'impact visuel par rapport au milieu immédiat, en référence à l'article 2.2.2.6 dudit règlement (résolution no 16-04-60);

CONSIDÉRANT QUE suite à une nouvelle analyse des points soulevés dans ladite résolution, il a été constaté que des corrections ont été apportées au plan initial de la nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet de construction d'un bâtiment principal au 198, rue de Lausanne, lot 43-84, rang 3, conditionnellement à la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 **PROJET DE CONSTRUCTION AU 77, RUE DE BERNE**

16-05-80

CONSIDÉRANT QU'une demande pour une nouvelle construction est déposée pour le 77, rue de Berne, lot 44-21, rang 3;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du règlement numéro 251-2008 intitulé «Plan d'implantation et d'intégration architecturale» ont été analysés dans leur ensemble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet de construction d'un bâtiment principal au 77, rue de Berne, lot 44-21, rang 3, conditionnellement à la conformité aux règlements d'urbanisme en vigueur.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.3 **MANDAT POUR VERIFICATION DE COUPE FORESTIÈRE**

16-05-81

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu de mandater l'entreprise «Timmerlinn Inc» au montant de 500\$ (taxes en sus), afin d'évaluer à ce que la coupe forestière ayant eu lieu sur les lots 12-P et 13-P du rang 2, respecte les règlementations en vigueur.

Monsieur le Conseiller Denis Courte fait part de son intérêt dans le présent dossier et s'abstient de prendre part aux délibérations.

- adoptée à la majorité des conseillers –

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

16-05-82

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois d'avril 2016, pour la somme de 2 666.73 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 **TRAÇAGE DES LIGNES DE RUE**

16-05-83

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu de mandater l'entreprise «JBM Marquage routier Inc.» au montant de 980\$ (taxes en sus), afin de tracer toutes les lignes, les cases de stationnements et les symboles sur les chaussées municipales selon les devis.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 **ACHAT D'UN SYSTÈME DE PROJECTION VISUELLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

16-05-84

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu de mandater l'entreprise «Stéreo Plus Ste-Agathe 9230-3106 inc, pour l'achat d'un système de projection visuelle avec écran et branchements au système audio en place et autres.», au montant de 1 936.53\$ (taxes et installation en sus), selon la soumission 1101 telle que soumise.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.4 **ACHAT DE PLANTES VIVACES POUR LA HALTE ROUTIÈRE ET LE TERRE-PLEIN**

16-05-85

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de plantes vivaces pour la halte routière et le terre-plein, pour la somme de 500 \$, taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 BRUIT DES MOTOS – DEMANDE A LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES

16-05-86

CONSIDÉRANT QUE les routes provinciales numéros 327 et 364 dans la région des Laurentides, particulièrement sur le territoire de la municipalité de Montcalm figurent au palmarès des meilleures routes du Québec pour la conduite de la moto ;

CONSIDÉRANT QUE diverses publications, notamment le guide touristique «Ulysse», vantent les courbes sinueuses, les paysages, la qualité et les mérites desdites routes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte par milliers, souvent par convois, le nombre de motocyclistes qui transitent par ses routes chaque semaine;

CONSIDÉRANT QUE le bruit de certains systèmes d'échappement de motos et de cyclomoteurs, nuit outrageusement à la quiétude des résidents et villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE les lacs ceinturant le village et la route numéro 327 engendrent d'autant plus un effet de résonance insupportable pour les résidents et villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE la problématique provient du fait qu'une minorité de motocyclistes utilise des systèmes d'échappement libre «*straight pipes*» qui surpassent démesurément le niveau de bruit (décibels) permis par la loi;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation et/ou les sanctions prévues contre les motocyclistes aux véhicules non-conformes, n'entraînent aucun effet dissuasif;

CONSIDÉRANT QUE la paix sociale est troublée par le bruit des motos qui ne bénéficie qu'à une minorité de délinquants insensibles au bien d'autrui;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs régions touristiques, villes et municipalités du Québec éprouvent la même problématique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité :

- Que la municipalité de Montcalm réclame l'appui du comité de sécurité publique de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) afin qu'elle demande au gouvernement du Québec d'apporter une solution concrète et ferme contre le bruit causé par les systèmes d'échappement de motocyclettes non conformes à la législation;
- que cette problématique soit apportée au comité de sécurité publique de la MRC des Laurentides.
- que ladite résolution soit adressée à Monsieur Richard Lehoux, Président de la FQM, Monsieur Gilles Plante, Président du comité de la sécurité publique de la FQM, Madame Nathalie Tremblay, Présidente et chef de la direction de la SAAQ, Monsieur Yves St-Denis, Député d'Argenteuil, et Monsieur Sylvain Mainville, Capitaine du poste de la Sûreté du Québec des Laurentides.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9.2 **DEPOT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DES FONDS QUEBECOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)**

16-05-87

CONSIDÉRANT QU'UN appel de projets dans le cadre des Alliances pour la solidarité vise à soutenir de façon transitoire pour l'année financière 2016-2017 différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et des sommes sont disponibles provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

CONSIDÉRANT QU'en raison entre autres, de son aide financière obtenue dans le cadre du programme PAGSIS, la municipalité de Montcalm est admissible auxdites sommes;

CONSIDÉRANT QUE la dévitalisation des villages du Québec est une réalité croissante qui amène des défis importants à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le vieillissement de la population, la centralisation des services et des industries dans les plus grandes villes ainsi que l'exode de ses populations sont autant de facteurs qui contribuent à la décroissance et au sentiment de découragement des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE depuis la venue de la résidence pour personnes âgées, Habitations Stephen Jake Beaven, la municipalité doit consolider et renforcer les services offerts à ses aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm participe à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la demande du projet doit reposer sur les éléments suivants :

- la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (résultats obtenus ou attendus);
- intervenants participant au projet proviennent de différents secteurs d'activité;
- démonstration de la nécessité de la contribution financière du FQIS;
- réalisme des prévisions budgétaires et du calendrier de réalisation;
- milieu visé par le projet, qui doit être considéré comme défavorisé;
- pérennité du projet (capacité de l'organisation à assurer la poursuite du projet à la suite de l'épuisement du soutien financier accordé).

CONSIDÉRANT QUE dans la continuation de son plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS), la municipalité veut poursuivre sa mission de revitalisation du noyau villageois et d'accroissement des services offerts à sa communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a investi énormément dans différents programmes et dans la mise en place d'actions concrètes afin d'éviter l'exclusion sociale et la dévitalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité

- de demander une aide financière de 25 000\$ afin de permettre la réalisation d'infrastructures permettant d'adapter la municipalité au vieillissement pour ainsi favoriser l'activité physique et le déplacement des aînées par les actions suivantes :
 - Implantation de sentiers sécuritaires bien aménagés ;
 - Implantation et achat de mobilier urbain adapté aux aînés ;

- évaluation des moyens de sécurité sur la circulation au village (rendre sécuritaires les accès piétonniers) ;

- de mandater le directeur général à présenter ladite demande et de signer les documents menant à la bonne conduite et l'administration.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. **LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

10.1 **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR CERTAINES ACTIVITES HORS TERRITOIRE – AMENDEMENT**

16-05-88

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire amender sa politique de remboursement pour certaines activités hors-territoire afin d'ajouter aux activités ciblées le camp de jour offert par les municipalités de Brébeuf et de Piedmont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'amender la politique de remboursement pour certaines activités hors-territoire en modifiant l'article 3.3 comme suit :

- «3.3 Camp de jour d'Huberdeau, de Morin-Heights, de Piedmont, de Brébeuf ou de Mont-Tremblant - aux *moins de 13 ans*»

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 **LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE : DEMANDE DE MASONIC LAURENTIAN LODGE**

16-05-89

CONSIDÉRANT QU'une demande de Masonic Laurentian Lodge a été présentée à la municipalité eu égard à la location du centre communautaire pour la tenue d'un souper;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu d'autoriser la location du centre communautaire à Masonic Laurentian Lodge, sans frais, pour la tenue de leur souper annuel du 25 juin 2016. Les modalités relatives à ladite location seront établies dans le contrat de location.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.3 **DÎNER COMMUNAUTAIRE MENSUEL POUR LES ÂÎNES DE MONTCALM**

16-05-90

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm participe à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action Bénévoles Laurentides offre la possibilité d'organiser des dîners communautaires pour le bénéfice des aînés de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres consolident le vieillissement actif de nos aînés, dynamise la vie sociale et communautaire, améliore la qualité de vie des bénévoles et des participants, développe un sentiment d'appartenance, met à profit leur expérience et conserve un réseau social afin d'éviter l'isolement;

CONSIDÉRANT QUE déjà plusieurs bénévoles sont engagés dans ce processus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu d'autoriser en collaboration avec le Centre d'action Bénévole Laurentides, la location du centre communautaire, sans frais, pour la tenue des dîners communautaires mensuels pour les aînés de Montcalm, pour la période suivante : du mois de septembre 2016 au mois d'avril 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.4 **FAMILI-FÊTE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE**

16-05-91

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu de faire parvenir une demande de subvention au député d'Argenteuil, Monsieur Yves St-Denis, pour Famili-Fête, dans le cadre du programme de Soutien à l'action bénévole.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

11.1 **REGIE INCENDIE NORD OUEST DES LAURENTIDES – NOMINATION DU DELEGUE MUNICIPAL ET SON SUBSTITUT**

16-05-92

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu de nommer le Maire, Monsieur Steven Larose, à titre de délégué de la municipalité de Montcalm afin de siéger au Conseil d'administration de la Régie incendie Nord-Ouest et de nommer le Conseiller responsable du service de l'incendie et de la sécurité civile, Monsieur Richard Pépin, à titre de délégué substitut.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. **VARIA**

S/O

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-05-93

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 162 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier